

Université Paris Descartes
Faculté des sciences humaines et sociales – Sorbonne
Département des sciences de l'éducation
Centre de formation continue

Mémoire professionnel

ANNEXES

« De la difficile professionnalisation des formateurs en formation de base »

Analyse comparative entre les systèmes de formation de base en France,
en Communauté française de Belgique et en Suisse romande

Master 2 professionnel « expert et consultant en éducation et en formation »,
Parcours B : « consultant en formation d'adultes »

Travail réalisé par Elisabeth DUVEAU,

Dirigé par monsieur Richard WITTORSKI

Année 2007-2008

Listes des annexes :

Mission :

Description d'ALCIA

Projet : Courrier d'invitation

Guides d'entretien

Résultats de mon enquête

Liste des participants au projet

Présentation de l'ANLCI

Problématique :

ANLCI : constats concernant la déprofessionnalisation des formateurs

Méthodologie :

Questionnaire d'enquête à l'intention des formateurs

Présentation des systèmes :

Contexte : Extraits de la Déclaration d'Hambourg CONFINTEA 5 (Nations Unies, 1995)

France : Licence professionnelle Paris 5 (extraits de la plaquette)

CFB : décret Education permanente (extraits)

CFB : profil du formateur en alpha (les fonctions)

CFB : exemple de formations de formateurs : « formateur en alphabétisation »

Suisse : exemples de formations de formateurs internes

ALCIA, association de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme :

L'ALCI a été créée en 1995. Elle est devenue ALCIA en 2007.

ALCIA fait partie d'un réseau de CRI, « Centre Ressources Illettrisme ». Il existe 50 CRI en France, 2 en Ile de France : ALCIA, Melun, Seine et Marne et ICI et LA, Evry, Essonne. Ces CRI ont été mis en place sous l'impulsion du GPLI (Group Permanent de LCI) dans les années '90.

ALCIA est basée à Melun et a une antenne dans le Val de Marne.

Elle a donc un rayonnement fort dans le 77 et le 94. Elle répond également aux demandes des autres départements d'Ile de France.

Ses objectifs sont de :

- Permettre l'accès à l'information et à la documentation
- Professionnaliser les acteurs
- Développer une ingénierie de projet et d'action
- Informer le grand public

Ses missions sont de :

- Sensibiliser un maximum d'acteurs à l'importance de la LCI et de la formation de base, soit
 - ➔ former les intervenants au repérage des publics (FLE, alphabétisation, illettrisme) et à l'apprentissage de la lecture/écriture chez les adultes ;
 - ➔ développer les « formations de base » en entreprise, pour des salariés de profil FLE, alphabétisation ou illettrisme ; développer l'implication des entreprises dans la LCI ;
- Mettre à disposition un fonds documentaire théorique et pédagogique relatif à la formation d'adultes et aux apprentissages linguistiques et « savoirs de base » ;
- Informer le tout-public, via le numéro INDIGO « illettrisme info-service » 0820 33 34 35, sur les formations linguistiques et « savoirs de base » en Ile de France.

Les publics auxquels ALCIA s'adresse sont :

→ tout intervenant (salarié ou bénévole), auprès de personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base nécessaires à leur autonomie, agissant dans le cadre d'actions à visée d'insertion et de promotion sociale, culturelle et professionnelle

→ les acteurs "indirects" : administrations, élus, et responsables du secteur économique, chargés de la définition d'orientations, et/ou de la mise en œuvre de dispositifs ou d'actions

Ses principaux partenaires sont :

Les acteurs de l'animation socioculturelle, de la prévention, le réseau des CRI, les acteurs du secteur économique et de la formation de base des salariés, l'ANLCI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme), la mission régionale ANLCI et les praticiens du forum permanent des pratiques (mis en place par ANLCI), le CARIF, l'AGEFOS PME.

Ses financeurs sont principalement la DRTEFP Ile de France et le FSE. Mais aussi : le CRIF, les Missions Ville 77 et 94, les Conseils Généraux 77 et 94, la DDASS 77, les DDTEFP 77 et 94. L'ALCIA peut bénéficier d'autres financements pour des actions spécifiques sortant de ses missions de CRI.

L'équipe d'ALCIA se compose de :

- Valérie Bruneteau, responsable du centre ressources : gestion des ressources humaines (coordination équipe, suivi et contrôle des missions), gestion des ressources financières, négociation et mise en œuvre des diverses conventions, mise en œuvre et suivi des projets : « Illettrisme/entreprise », Ingénierie pédagogique, formation de formateurs, outils techniques, montage de projets et/ou dispositifs
- Alberto da Rocha, en charge de la gestion-comptabilité, assistant coordinateur de la responsable et chargé de mission LCI / entreprises
- Somchit Sitthisack, secrétaire documentaliste, en charge du numéro INDIGO
- Karen Ruhnke, secrétaire administrative
- Charline Lernon, animatrice pédagogique et formatrice : sensibilisation en entreprise ou auprès d'intervenants sociaux, formation de formateurs
- Maurice Bénitah, animateur pédagogique : prévention et accompagnement à la scolarité

Elisabeth Duveau
elisabeth.duveau@gmail.com

Tel. 01 64 02 37 21 / 06 62 16 11 23

Objet : *invitation à participer à un projet d'élaboration collective d'un dispositif de formation à destination des formateurs qui accompagnent des personnes en situation d'illettrisme en Ile de France*

Le 30 mai 2008

Madame, Monsieur,

Formatrice en français à l'AEFTI-Paris puis à Retravailler-Ile de France, je m'intéresse de près à la lutte contre l'illettrisme.

Préparant cette année un master2 professionnel « consultant en formation d'adultes » (université Paris Descartes), j'axe ma recherche sur la formation des formateurs accompagnant des personnes en situation d'illettrisme.

Dans ce cadre, je souhaite organiser une réflexion régionale sur ce thème : vous pourrez prendre connaissance du projet plus précisément dans le document joint.

Ce projet est en lien étroit avec le plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme. Il est appuyé par Monsieur Maroun (chargé de projet « professionnalisation des acteurs », Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), Madame Sehil (chargée de mission régionale de l'ANLCI) et Madame Fregosi (responsable de formation continue, secteur lutte contre l'illettrisme, Université Paris Descartes). Il est porté par l'équipe d'ALCIA (Centre Ressources Illettrisme Ile de France), dont Madame Bruneteau, directrice.

Pour ce faire, je vous sollicite à deux titres.

D'une part, j'aimerais savoir si vous seriez intéressé(e) pour participer aux réunions d'élaboration collective présentées dans le document joint.

Les deux premières réunions de travail sont prévues :

- **Lundi 16 juin**
- **Mercredi 9 juillet**

De 14 heures à 18 heures,

Union Retravailler, 31 rue de Buzenval 75020 Paris

Les dates suivantes (fin septembre et, si besoin, mi-octobre) seront fixées entre participants.

D'autre part, et quelle que soit votre réponse, je souhaiterais m'entretenir avec vous afin de connaître votre opinion sur l'offre et le besoin de formation régionale existant dans ce domaine.

Je me permettrai donc de vous contacter par téléphone prochainement.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir,

Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Elisabeth Duveau

Pièce jointe, en priorité par courriel : descriptif détaillé du projet

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : PROFESSIONNALISATION DES FORMATEURS
PROJET DE REFLEXION COLLECTIVE SUR LES FORMATIONS A DESTINATION
DES FORMATEURS ACCOMPAGNANT
DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN ILE DE FRANCE

Enquête préliminaire auprès des formateurs

Votre vécu et vos points de vue sur la formation de formateurs en général :

Dans votre situation actuelle, souhaiteriez-vous vous former ?

Si vous aviez besoin de vous former, une formation universitaire serait-elle envisageable pour vous ?

Dans votre situation actuelle, pensez-vous avoir facilement accès à la formation ? Quels sont vos freins ? Vos leviers ?

Que pensez-vous des formations courtes ?

Que pensez-vous de la formation continue ?

Quelles compétences pensez-vous avoir besoin de développer ? Par quel biais pensez-vous pouvoir les développer ? (formation, échange de pratiques, autre ?)

Ressentez-vous le besoin d'échanger avec d'autres formateurs sur vos pratiques ? Sur quelles problématiques ? En avez-vous l'occasion ? Sous quelle forme ?

Votre parcours :

Quels métiers avez-vous exercés ?

Quel est votre parcours en tant que formateur/trice ?

Quelles formations initiales et continues avez-vous suivies ? Que pensez-vous de leur utilité en situation de travail ?

Les avez-vous suivies avec l'accord de votre employeur ? Sur ou hors temps de travail ? Avec quel financement ?

Vous et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme :

Avez-vous régulièrement à accompagner des personnes en situation d'illettrisme ?

Pour vous, est-il légitime/utile qu'un formateur soit formé à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme ?

Pensez-vous savoir accompagner une personne en situation d'illettrisme ? Vous sentez-vous suffisamment outillé au niveau théorique, connaissance de ces publics ? Concernant les modes d'action ?

Vous sentez-vous concerné par la lutte contre l'illettrisme ? En quoi ?

Vous et le travail en entreprise :

Etes-vous déjà intervenu(e) en entreprise ?

Comment vous y êtes vous préparé(e) ?

Vous sentez-vous outillé(e) pour cela ?

Ce type d'intervention vous semble-t-il très différent de votre travail en centre de formation ?

Quelles compétences nouvelles vous ont été nécessaires pour les effectuer ?

Auriez-vous souhaité développer ces compétences avant d'intervenir ? Par le biais d'une formation ?

Souhaiteriez-vous maintenant vous former concernant l'intervention en entreprise ? Sur quels types de problématique ?

Si oui, quel type de formation envisageriez-vous ?

Vos remarques, vos suggestions concernant la formation de formateurs :

Si vous souhaitez contribuer plus amplement à ce travail d'enquête,

Merci de me laisser vos coordonnées :

Prénom, nom :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Merci pour votre participation.

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : PROFESSIONNALISATION DES FORMATEURS
PROJET DE REFLEXION COLLECTIVE SUR LES FORMATIONS A DESTINATION
DES FORMATEURS ACCOMPAGNANT
DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN ILE DE FRANCE

Fiche préparatoire à l'entretien

En tant qu'organisatrice des rencontres mentionnées ci-dessus, je souhaite m'entretenir avec vous afin de :

- **Préparer ces rencontres en réfléchissant directement avec les acteurs concernés par le projet,**
- **Connaître votre point de vue sur le projet, sur l'offre et le besoin de formation concernés.**

Objectifs de l'entretien :

Globalement :

Connaître votre vision sur :

- L'offre régionale actuelle de formation de formateurs en matière d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme,
- L'offre souhaitable ...

Connaître l'offre ou les besoins de votre organisme à ce sujet

Précisément :

Si vous êtes prestataire de formations dans ce domaine :

- Je souhaiterais avoir une description détaillée de l'offre que vous proposez (+fiches descriptives)
- J'aimerais connaître le taux de fréquentation de cette offre (listes d'attente ?)
- Que pensez-vous de la diffusion et de la portée de cette offre ?
- En quoi vous semble-t-elle satisfaire ou non les besoins ?
- L'offre régionale vous paraît-elle satisfaisante ?
- Quelles sont vos suggestions concernant l'amélioration de cette offre ?
- Vous semble-t-il pertinent d'élaborer un dispositif « licence professionnelle » ?

- Sur quel référentiel de compétences formateurs vous basez-vous pour élaborer vos formations ?
- Faites-vous une distinction entre les missions des formateurs bénévoles et celles des formateurs salariés ? Si oui, laquelle ?
- Doivent-ils / peuvent-ils bénéficier de la même offre de formation ?

Si vous êtes bénéficiaire (potentiel ou réel) de cette offre :

- Votre organisme accueille-t-il des personnes en situation d'illettrisme ?
- Pensez-vous que votre structure ait besoin de faire appel à cette offre de formation de formateurs ? Quelle importance y accordez-vous ?
- En quoi cette offre est-elle adaptée ou non aux besoins de votre structure ? de vos formateurs ?
- Liste des formations connues / suivies par les formateurs que vous employez
- Quels sont vos principaux critères de recrutements ?
- Quel est le niveau d'études minimum des formateurs que vous recrutez ? le niveau moyen ?
- Les intervenants de votre structure sont ils bénévoles ou salariés ?
- Quels publics accompagnent-ils ?
- Sont-ils satisfaits de leurs compétences pour répondre aux besoins de ces publics ?
- Quels besoins en formation font-ils remonter ?
- Quelles compétences demandent-ils à développer plus particulièrement ?
- Quelles compétences auraient-ils besoin de développer pour satisfaire aux besoins de la structure ? du public ?
- L'offre régionale de formation de formateurs accompagnant des personnes en situation d'illettrisme vous paraît-elle satisfaisante ?
- Quelles sont vos suggestions concernant l'amélioration de cette offre ?

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : PROFESSIONNALISATION DES FORMATEURS
PROJET DE REFLEXION COLLECTIVE SUR LES FORMATIONS A DESTINATION
DES FORMATEURS ACCOMPAGNANT
DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN ILE DE FRANCE

Fiche préparatoire à l'entretien

En tant qu'organisatrice des rencontres mentionnées ci-dessus, je souhaite m'entretenir avec vous afin de :

- **Préparer ces rencontres en réfléchissant directement avec les acteurs concernés par le projet,**
- **Connaître votre point de vue sur le projet, sur l'offre et le besoin de formation concernés.**

Objectifs de l'entretien :

Globalement :

Connaître votre vision sur :

- L'offre régionale actuelle de formation de formateurs en matière d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme,
- L'offre souhaitable ...

Connaître l'offre ou les besoins de votre organisme à ce sujet

Précisément :

Si vous êtes prestataire de formations dans ce domaine :

- Je souhaiterais avoir une description détaillée de l'offre que vous proposez (+fiches descriptives)
- J'aimerais connaître le taux de fréquentation de cette offre (listes d'attente ?)
- Que pensez-vous de la diffusion et de la portée de cette offre ?
- En quoi vous semble-t-elle satisfaire ou non les besoins ?
- L'offre régionale vous paraît-elle satisfaisante ?
- Quelles sont vos suggestions concernant l'amélioration de cette offre ?
- Vous semble-t-il pertinent d'élaborer un dispositif « licence professionnelle » ?

- Sur quel référentiel de compétences formateurs vous basez-vous pour élaborer vos formations ?
- Faites-vous une distinction entre les missions des formateurs bénévoles et celles des formateurs salariés ? Si oui, laquelle ?
- Doivent-ils / peuvent-ils bénéficier de la même offre de formation ?

Si vous êtes bénéficiaire (potentiel ou réel) de cette offre :

- Votre organisme accueille-t-il des personnes en situation d'illettrisme ?
- Pensez-vous que votre structure ait besoin de faire appel à cette offre de formation de formateurs ? Quelle importance y accordez-vous ?
- En quoi cette offre est-elle adaptée ou non aux besoins de votre structure ? de vos formateurs ?
- Liste des formations connues / suivies par les formateurs que vous employez
- Quels sont vos principaux critères de recrutements ?
- Quel est le niveau d'études minimum des formateurs que vous recrutez ? le niveau moyen ?
- Les intervenants de votre structure sont ils bénévoles ou salariés ?
- Quels publics accompagnent-ils ?
- Sont-ils satisfaits de leurs compétences pour répondre aux besoins de ces publics ?
- Quels besoins en formation font-ils remonter ?
- Quelles compétences demandent-ils à développer plus particulièrement ?
- Quelles compétences auraient-ils besoin de développer pour satisfaire aux besoins de la structure ? du public ?
- L'offre régionale de formation de formateurs accompagnant des personnes en situation d'illettrisme vous paraît-elle satisfaisante ?
- Quelles sont vos suggestions concernant l'amélioration de cette offre ?

LISTE DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA MISSION REGIONALE

de coélaboration d'un dispositif de professionnalisation

à destination des formateurs en formation de base en Ile de France

Personnes ayant participé aux rencontres :

Monique HUOT-MARCHAND	prestataire FAIRE
Anne VICHER	prestataire ECRIMED
Marie-Claire NASSIRI	prestataire CLP
Dominique FREGOSI	responsable de formation, Université Paris Descartes
Charline LERNON	animatrice pédagogique, ALCIA
Martine PROSPERT	responsable de formation, ARFOG
Ibrahima DIA,	formateur, SFM AD
Aurélia PIPARD,	coordinatrice, SFM AD
Odette MIMICA,	chargée de mission LCI, Espace Bénévolat
Lamia Allal	coordinatrice, Savoirs et formation
Janique Dupont	formatrice, Savoirs et formation
Aurélie Audemar	coordinatrice, SJT Paris
Delphine LEROY	étudiante master 2, Paris 8
Françoise GAUTIER ETIE	chargée de mission LCI, CNFPT national
Aline Bomba	chargée de mission UNIFORMATION

Personnes excusées, ayant participé au projet :

Sonia Sehil	ANLCI-CARIF Ile de France
Frédéric Blachier	ANLCI-CARIF Ile de France
Sébastien Prioul	CRIF
Marie Wullaert	C2B Orléans
Josiane Miege	CAFOC Orléans
Khaled Abichou	centre ressources illettrisme ICI et LA
Malou Henckens	REGAIN Ile de France
Taous Leprovost	SJT
Véra Lopez	INSTEP Evry
Céline Delabos	AFIJ
Valérie Skirka	AFTAM
Delphine Keruzec	IP2A/INFREP
Stéphanie About	ANFH Ile de France

Personnes impliquées dans le projet :

Elie Maroun	ANLCI Lyon
Amy Tardres	ALCIA
Valérie Bruneteau	ALCIA
Caroline Moizo	Tanagra
Laurence Lemagoarou	CNFPT PC

Personnes susceptibles de s'impliquer :

Véronique Leclercq	Université Lille1
Rose-Marie Ryan	Emmaüs
Joaquim Avril	UPROMI
Pierre Daniel	GRETA GéFORME 93
Céline Babin	FOCEL
Véronique Texier	AGEFOS PME
François Thos	Préfecture de Paris
Laurence Nobili	UNION Retravailler

L'ANLCI, agence nationale de lutte contre l'illettrisme (France)

L'ANLCI est un groupement d'intérêt public (GIP) à vocation nationale, à durée limitée.

Les données suivantes sont extraites du Cadre national de référence de lutte contre l'illettrisme, édité par l'ANLCI en 2003, qui énonce des pistes d'actions pour tous : pouvoirs publics, entreprises, société civile.

*« **Son objet** est de « fédérer et optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme ».*

*« **Son statut** : « C'est un groupement d'intérêt public à vocation nationale, installé à Lyon. Structure de mission à durée limitée, l'Agence n'est pas un organisme supplémentaire mais un espace de concertation et de travail où ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour faire progresser la lutte contre l'illettrisme. Ses moyens de fonctionnement lui sont alloués par les institutions membres du conseil d'administration. »*

*« **Ses instances et ses acteurs** :*

Le conseil d'administration

Afin d'organiser la mise en synergie de leur action, il réunit les représentants des différents ministères et organismes publics, des représentants des collectivités territoriales, trois organismes paritaires collecteurs agréés, une entreprise.

Le comité consultatif

Le conseil d'administration s'appuie sur un large comité consultatif qui regroupe des organisations professionnelles, syndicales et consulaires, les organisations familiales, les fédérations, associations et groupements ayant, dans leur objet, la lutte contre l'illettrisme ou y concourant. »

L'ANLCI est chargée de mettre en mouvement les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans la lutte contre l'illettrisme et dans sa prévention. Elle impulse de vastes chantiers nationaux et régionaux de travaux en réseaux : réflexions sur des thèmes précis avec les acteurs de terrain (Forum Permanent de Pratiques), recherche d'optimisation, échange de « bonnes pratiques », mise en réseaux effective...

L'ANLCI a publié en 2003 un *Cadre national de référence de lutte contre l'illettrisme*, Dans chaque région, l'ANLCI coordonne l'élaboration de Plans régionaux de Lutte contre l'illettrisme, qui posent des cadres d'actions précis en lien avec les politiques régionales.

En 2002 et 2005, l'ANLCI a participé à l'ingénierie de l'enquête IVQ, Information Vie Quotidienne, menée par l'INSEE, portant sur la maîtrise des compétences de base au sein de la population résidant en France métropolitaine, et destinée, entre autre, à chiffrer et à mieux cerner le phénomène de l'illettrisme en France.

L'ANLCI, par l'intermédiaire de ses chargés de missions régionale, coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Régionaux de Lutte Contre l'Illettrisme, qui doivent permettre à tous les acteurs concerné d'agir de façon concertée dans le domaine.

Le forum Permanent des Pratiques 3, qui démarre en 2009, aura, parmi ses axes prioritaires, la formation des intervenants, et particulièrement des formateurs.

Doc. N° 7 (Contribution de J-Philippe MERCIER)

Historiquement, dans le champ social, la formation continue, à l'origine constituée essentiellement de petites associations locales, s'est structurée suivant un phénomène classique de concentration.

A un développement horizontal a fait suite un développement vertical, et à des interventions ciblées, que ce soit en terme d'activité ou de publics, ont succédé des prestations plus diversifiées. Le système s'est organisé également suivant un marché concurrentiel sur fonds publics plutôt en diminution.

Cela n'a pas été évidemment sans conséquences pour les formateurs devenant en particulier des acteurs polyvalents et interchangeable, et devant dégager une rentabilité de production permettant de soutenir cette architecture verticale.

Des pressions se sont alors exercées sur eux : pressions sur les salaires et l'organisation du temps, précarité...

Je considère que ce phénomène s'apparente à une dé-professionnalisation des formateurs.

Et pourtant, à cette époque, et justement en référence à cette évolution citée plus haut, la professionnalisation commence à être évoquée, puis revendiquée, par le secteur de la formation continue.

Autrement dit, parallèlement à une professionnalisation d'un système, s'est opérée paradoxalement une déprofessionnalisation de ses acteurs de terrain.

En effet, les organismes ont amélioré la qualité de leurs prestations par leur structuration, organisation, nouvelles méthodologies, leur mise en place d'ingénieries de formation, leurs réponses rapides et conformes aux demandes du marché.

De leur côté, les formateurs ont perdu la maîtrise d'œuvre dans le processus formatif et donc le pouvoir dans cette nouvelle organisation rationalisée. Elle les a bien souvent transformés en de simples exécutants devant se conformer aux procédures "qualités" mise en avant comme autant de signes de la professionnalisation de la formation.

Ils ont perdu les contacts privilégiés avec les prescripteurs ainsi que leur reconnaissance auprès des différents partenaires. Ils ont été tenus souvent à l'écart des réseaux et de l'environnement de la formation.

Beaucoup d'entre eux n'en ont d'ailleurs aucune représentation.

La qualité d'une action ne relève plus de la responsabilité de ses intervenants, mais de l'organisme prestataire.

Certes, certains ont développé dans leur pratique beaucoup de compétences, mais une professionnalisation ne se réduit pas seulement à une somme de compétences pour gérer une activité, comme une profession ne se limite pas à une somme d'activités. Il faut la visibilité d'un métier.

Les formateurs sont devenus transparents, des moutons à 5 pattes dissous dans le système.

Doc. N° 8 (Contribution de Noël FERRAND)

Les formateurs sont au cœur de ces contradictions : **ils sont les agents "productifs" de l'organisation**, ceux par qui l'argent arrive. Il est évident que pour que les actions se mettent en place, il faut aussi une logistique : des postes administratifs, commerciaux, coordination pédagogiques. Ces postes ne sont en général financés que par les actions de formation, d'où la pression permanente sur les salaires et sur les conditions de travail des formateurs.

Les temps dits de "préparation", de réflexion, de coordination même sont de plus en plus grignotés : au temps de face à face des formateurs viennent s'ajouter des tâches de suivi en entreprise ; de tutorat ; des tâches administratives (appels d'offre) de telle manière qu'aujourd'hui les formateurs sont en permanence mobilisés par le court terme, la gestion quotidienne au détriment de la réflexion à moyen terme et à long terme. La précarité est de plus en plus leur lot...

Leur formation elle-même est rendue difficile dans la mesure où le plus souvent les organismes ne remplacent pas les formateurs en formation... Comment dans ces conditions garantir la qualité du service rendu ? Comment dans ces conditions les formateurs pourraient-ils trouver dans leur travail satisfaction, reconnaissance et épanouissement !

Abandons, turn-over : En tant que formateur de formateurs, j'interviens régulièrement dans un organisme de formation en région parisienne : intervention en 1997, en 2001 et en 2005 : en 2001 plus aucun formateur de l'équipe de 97 dans l'organisme et en 2005, idem par rapport à 2001...

La négociation de la "convention collective des organismes de formation", dans les années 80, aurait pu permettre de mettre un peu d'ordre en établissant des seuils à ne pas franchir pour garantir au minimum les conditions de la qualité de la formation : ce ne fut pas vraiment le cas...

Le développement du marché, la marchandisation de plus en plus poussée de la formation avec la mise en concurrence systématique font que beaucoup d'organismes ne respectent même pas la Convention Collective. Un formateur est une "marchandise" évaluée rentable quand il est en face à face avec 18 personnes en moyenne, ce qui le conduit parfois à avoir 25 personnes pour compenser les fois où il n'en a que 8 ou 10 ...

Elisabeth Duveau,

Formatrice préparant

Un Master « consultant en formation d'adultes »,

A l'Université Paris Descartes

Recherche axée sur la formation des formateurs en « formation de base »

Questionnaire destiné aux formateurs

Je m'intéresse à la formation de base. En France, ce terme désigne la formation à destination de personnes peu ou pas scolarisées et/ou peu ou pas qualifiées, natives ou migrantes, en vue de leur permettre de développer leurs compétences de base (communiquer oralement, lire, écrire, calculer, entre autres).

Je cherche à comprendre comment ce secteur est considéré dans différents systèmes : en Suisse (principalement en Romandie), en Communauté française de Belgique et en France.

Pour cela, je décortique les politiques mises en œuvre, d'une part. Et j'observe l'offre de formation en direction des publics, ainsi que le métier de formateur exerçant dans ce secteur : ce qui lui est demandé, quel type de formation on exige qu'il suive, quels modes de formation lui sont proposés.

Voici quelques questions qui me permettront de compléter mes observations.

Vos nom et prénom :

L'organisme au sein duquel vous intervenez :

Votre fonction :

Depuis combien de temps ?

Comment définiriez-vous les missions du formateur ?

Quelle(s) formation avez-vous suivie(s) pour pouvoir démarrer comme formateur ?

Quelle(s) formation(s) aviez-vous suivies auparavant ?

Quelle(s) fonction(s) aviez-vous occupées ? Quel(s) métier(s) exercé(s) ?

Actuellement, êtes-vous salarié ou volontaire ?

Participez-vous à des actions de formation régulièrement ?

Est-ce votre choix personnel ? Une exigence de vos responsables ?

Y a-t-il pour vous une offre de formation de formateurs satisfaisante ?

Vous est-elle accessible ?

Ressentez-vous le besoin de continuer à vous former ?

La structure qui vous emploie vous donne-t-elle les moyens de continuer à vous former ?

Pouvez-vous détailler les actions de formation auxquelles vous avez participé (intitulé, durée)?

Estimez-vous que vous travaillez dans des conditions qui vous permettent d'accompagner convenablement les personnes en formation ?

Selon quel(s) critère(s) regroupez-vous les personnes au sein d'un même groupe de formation ? S'il y en a plusieurs, lequel est prépondérant ?

Quelle est la durée et le rythme moyen d'un stage pour un apprenant dans la structure qui vous emploie ?

Quels sont, d'après vous, les points forts et les points faibles de la « formation de base » dans votre pays ?

Quels sont, pour vous, les points positifs et négatifs du métier de formateur en « formation de base » dans votre pays ?

Remarques libres :

Merci de m'avoir accordé un peu de votre temps,

Et bonne continuation !

Nations Unies (1997). CONFINTEA, *Education des adultes – La déclaration d’Hambourg – L’agenda pour l’avenir, 5ème conférence internationale sur l’éducation des adultes, 14-18 juillet 1997*

Extraits :

Article 3-L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place.

Article 4- ...La contribution potentielle de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente à l'émergence de citoyens informés et tolérants, au développement économique et social, aux progrès de l'alphabétisation, à l'atténuation de la pauvreté et à la préservation de l'environnement est énorme; il faut donc l'exploiter.

Article 6-... Il est indispensable que les démarches adoptées en matière d'éducation des adultes soient fondées sur l'héritage, la culture, les valeurs et le vécu antérieur des intéressés et qu'elles soient conduites de manière à faciliter et à stimuler la participation active et l'expression des citoyens

Article 7-Les représentants des gouvernements et organisations participant à la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes ont décidé ensemble d'explorer le potentiel et l'avenir de l'éducation et de la formation des adultes, envisagées dans la dynamique plus générale de l'éducation tout au long de la vie.

Article 8-...L'Etat demeure le rouage essentiel s'agissant de garantir le droit à l'éducation pour tous, notamment pour les groupes sociaux les plus vulnérables, par exemple les minorités et les peuples autochtones, et de définir les grandes lignes de la politique éducative. Mais au sein du nouveau partenariat qui s'établit entre le secteur public, le secteur privé et le secteur associatif, son rôle est en train de changer. Il est non seulement pourvoyeur de services d'éducation des adultes, mais aussi conseiller, bailleur de fonds et instance de contrôle et d'évaluation. Les gouvernements et les partenaires sociaux doivent prendre les mesures nécessaires pour permettre aux individus d'exprimer leurs besoins et leurs

aspirations en matière de formation et d'avoir accès à l'éducation tout au long de leur vie.

Article 10-... L'objectif ultime doit être la création d'une société éducative attachée à la justice sociale et au bien-être général.

Article 11- *L'alphabétisation des adultes.* L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine. Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. Des millions d'êtres humains, dont une majorité de femmes, n'ont pas la possibilité d'apprendre ou ne possèdent pas les compétences nécessaires pour faire valoir ce droit. Il s'agit de les mettre en état d'y parvenir. Cela suppose souvent que l'on prépare le terrain à l'apprentissage par un travail de sensibilisation et d'autonomisation. L'alphabétisation a aussi pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie. C'est pourquoi nous nous engageons à faire en sorte que tous aient la possibilité d'acquérir une éducation de base et d'entretenir cet acquis, et à créer dans tous les Etats membres un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité. Offrir la possibilité d'apprendre à tous, y compris aux laissés-pour-compte et aux exclus, voilà le souci le plus pressant. La Conférence accueille avec satisfaction l'idée de lancer en 1998 une décennie de l'alphabétisation en l'honneur de Paulo Freire.

Article 12- I Il est plus que jamais nécessaire de reconnaître *le droit à l'éducation et le droit d'apprendre* tout au long de la vie, c'est-à-dire le droit de lire et d'écrire, le droit d'émettre des critiques et d'analyser, le droit d'accéder aux ressources et de développer et mettre en pratique les aptitudes et compétences individuelles et collectives.

Article 19- *La transformation de l'économie.* La mondialisation, les changements dans les modes de production, la montée du chômage et la difficulté qu'il y a à garantir la sécurité des moyens de subsistance appellent des politiques de l'emploi plus actives et un plus gros investissement dans le développement des compétences dont les hommes et les femmes ont besoin pour s'insérer sur le marché du travail et pratiquer une activité rémunératrice.

Article 23- Nous devons agir de toute urgence pour accroître les investissements nationaux et internationaux consacrés à l'éducation des jeunes et des adultes ainsi que les ressources engagées en sa faveur par le secteur privé et associatif, et pour les garantir. L'Agenda pour l'avenir que nous venons d'adopter est conçu à cette fin.

LICENCE PROFESSIONNELLE : INTERVENTION SOCIALE
FORMATION DE FORMATEURS : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DE BASE ET MEDIATION DES
APPRENTISSAGES

Extraits de la plaquette de présentation :

Option 1 : Formation de formateurs : illettrismes et apprentissages

Option 2 : Accompagnement éducatif et médiation des apprentissages

OBJECTIFS DE LA FORMATION et DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Dans le contexte du problème social posé par l'illettrisme de nombreux adultes, la loi contre les exclusions a fait de la « lutte contre l'illettrisme » une priorité nationale.

Pour remédier à la maîtrise insuffisante des savoirs de base, qui renvoie à l'importance de l'échec scolaire, cet enseignement se propose de former des spécialistes du diagnostic des difficultés à l'écrit (dans toutes ses dimensions) et de l'enseignement de celui-ci, que ce soit aux illettrés ou aux analphabètes. Plus largement, il s'agit de former des formateurs capables de développer les compétences de base, linguistiques, mathématiques, cognitives et relationnelles (cf : cadre de référence de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme).

Cette formation spécialisée permet essentiellement :

- d'identifier les compétences (écrit, mathématiques, fonctionnement cognitif) et les difficultés d'apprentissage de publics diversifiés (adultes illettrés, adultes analphabètes...).
- de mettre en place un travail pédagogique adapté à ces publics et aux spécificités linguistiques et mathématiques de l'écrit
- de construire soi-même des outils pédagogiques

Pour être efficace, l'enseignement est nécessairement pluridisciplinaire : il relève de la linguistique, des mathématiques, ainsi que de la médiation pédagogique (cognitive) pour prendre en compte la dimension pédagogique des apprentissages, et de la psychologie, pour développer l'écoute et les compétences relationnelles.

La formation comporte 12 unités d'enseignement (UE)

Projet tutoré (1 UE) et stage (1 UE)

Le projet tutoré (8 ects) et le stage (7 ects) constituent deux UE sur les deux semestres de l'année universitaire.

Le projet tutoré comporte un enseignement en présentiel (formation méthodologique) qui se déroule sur les deux semestres en regroupement avec les autres unités d'enseignement (voir calendrier). Il aboutit à la rédaction d'un mémoire professionnel, ancré dans la pratique professionnelle et la réflexion sur cette pratique.

Le stage, d'une durée de 420 heures maximum, poursuit deux objectifs : l'observation des pratiques de formation et d'accompagnement et leur analyse critique ; la mise en œuvre de pratiques liées à l'enseignement.

Programme :

Premier semestre : tronc commun : 5 UE obligatoires

Les enseignements dispensent les savoirs théoriques et pratiques indispensables aux deux options. Ils fondent l'approche pluridisciplinaire choisie par l'équipe pédagogique pour évaluer les compétences des publics, les former, les accompagner. Ils proposent des grilles d'analyse des productions des apprenants, des démarches pédagogiques, des outils de formation.

En fin de semestre, les ateliers thématiques transversaux (espace, temps) permettent de faire intervenir à la fois la linguistique, les mathématiques et la médiation des apprentissages pour la programmation de séances pédagogiques.

- Connaissance des publics et ateliers thématiques transversaux (24h, 3 ects)
responsable : D Fregosi
- Ingénierie de la formation/ingénierie pédagogique (48h, 6 ects) responsables : Maryvonne Sorel, Felicia Goledzinowski
- Linguistique : situations, compétences linguistiques et communicationnelles – spécificités de l'écrit (48h, 7 ects) responsable : M. Auzanneau
- Médiation pédagogique : cadre et mise en œuvre de la démarche de médiation (48h, 7 ects) responsable : M.Sorel, M. Roger
- Mathématiques : numération/activités spatiales et géométrie (48h, 7 ects)
responsable : M.A. Girodet

Deuxième semestre : deux options

Option 1 « formation de formateurs : Illettrismes et Apprentissages » : 5 UE

Cette option cherche à apporter aux formateurs un approfondissement des savoirs concernant la maîtrise de l'écrit, l'approche des compétences relationnelles non encore abordées et un renforcement des savoirs didactiques (en linguistique et/ou en mathématiques et/ou en médiation des apprentissages).

Il est possible de réfléchir à ses propres fonctionnements à l'écrit ou à ses stratégies d'apprentissage face à l'écrit d'une langue utilisant un autre système d'écriture en UE optionnelle. Dans ce même cadre on peut préférer se former en informatique ou en anglais.

2 UE obligatoires :

- Maîtrise de l'écrit : apprentissage, difficultés, pathologie (24h, 3 ects)

responsables : L. Danon-Boileau, H. Correia-Labaye

- Accueillir, écouter, réguler : compétences relationnelles (24h, 3 ects)

responsable : N. Boucher

3 UE obligatoires à choix :

■ choix de deux UE de 24 h chacune dans une liste de trois :

- Didactique de l'écrit, méthodologie de l'enseignement aux publics en difficulté, ateliers d'application (24h, 3 ects) responsable : M. Bento

- Mathématiques : didactique et illettrismes (24h, 3 ects) responsable : M.A. Girodet

- Interactions médiatisées et animation de séances (24h, 3 ects) responsable : M. Sorel

■ choix d'une UE de 24 h (3 ects) dans une liste de trois :

Atelier d'écriture/informatique/anglais (ouverture des options en fonction du nombre d'inscrits)

Option 2 « Accompagnement éducatif et médiation des apprentissages » : 5 UE

Cette option met l'accent sur l'accompagnement éducatif et développe la démarche de médiation des apprentissages. Elle propose l'approche des compétences relationnelles non encore abordées et un approfondissement didactique au choix en linguistique ou en mathématiques.

L'UE optionnelle spécifique à cette option permet de concrétiser la mise en oeuvre de la médiation cognitive dans les organismes de formation ou dans le secteur médico-social.

Dans ce même cadre de l'UE optionnelle on peut préférer se former en informatique ou en anglais.

3 UE obligatoires :

- Accueillir, écouter, réguler : compétences relationnelles (24h, 3 ects)

responsable : N. Boucher

- Préparation de séances : identification des enjeux cognitifs et construction de formats pédagogiques (24h, 3 ects) responsable : M.Sorel, M. Roger

- Interactions médiatisées et animation de séances (24h, 3 ects) responsable : M. Sorel

2 UE obligatoires à choix :

■ choix d'une UE (24h, 3 ects) dans une liste de deux :

- Didactique de l'écrit, méthodologie de l'enseignement aux publics en difficulté, ateliers d'application (24h, 3 ects) responsable : M. Bento

- Mathématiques : didactique et illettrismes : (24h, 3 ects) responsable : M.A. Girodet

■ choix d'une UE (24h, 3 ects) dans une liste de quatre :

Mise en oeuvre de la médiation cognitive dans les organismes de formation/mise en oeuvre de la médiation cognitive dans le secteur social et médico-social/informatique/langue étrangère (ouverture des options en fonction du nombre d'inscrits).

Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente (2004) : extraits

Article 1^{er}. - § 1^{er}. Le présent décret a pour objet le développement de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

Article 3. - Les associations qui peuvent faire l'objet d'une reconnaissance de la Communauté française dans le cadre du présent décret doivent développer des actions s'inscrivant, au moins, dans l'un des axes suivants :

1. Participation, éducation et formation citoyennes, ci-après dénommé «axe 1»

Article 27. - § 1^{er}. Il est créé, auprès du Gouvernement, un Conseil supérieur de l'éducation permanente.

§ 2. Le Conseil a pour missions de :
formuler, d'initiative ou à la demande du ministre, du Gouvernement ou du Parlement de la Communauté française, tout avis et proposition sur la politique générale de soutien à l'action associative dans le cadre du présent décret, ainsi que sur la promotion des associations reconnues en exécution du présent décret.
La consultation du Conseil est obligatoire en ce qui concerne la mise en oeuvre de la politique culturelle en matière d'éducation permanente;

Article 28. - Le Conseil se compose de :
- 25 membres effectifs et 25 membres suppléants, représentatifs de la pluralité des associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du présent décret;
- 3 membres effectifs et 3 membres suppléants, représentatifs de la pluralité des associations transitoirement reconnues dans le cadre du présent décret.

Article 32. - § 1^{er}. Un représentant du service général de l'Education permanente et de la Jeunesse et un représentant du service général de l'Inspection assistent de droit aux réunions du Conseil, avec voix consultative.

§ 2. Un représentant du ministre assiste de droit aux réunions du Conseil avec voix consultative.

§ 3. Un représentant de l'Observatoire des politiques culturelles assiste de droit aux réunions du Conseil avec voix consultative.

Profil du formateur en alphabétisation :

Extraits : les fonctions du formateur

ÊTRE FORMATEUR D'ALPHABÉTISATION, C'EST ASSUMER :

- 1. UNE FONCTION D'ACTEUR DE CHANGEMENT**
- 2. UNE FONCTION DE FORMATION**
- 3. UNE FONCTION PÉDAGOGIQUE**
- 4. UNE FONCTION D'ANIMATION**

1. FONCTION D'ACTEUR DE CHANGEMENT

Alphabétiser suppose non pas l'enfermement dans des situations d'exclusion mais implique la pleine participation de tous, participation qui est à la fois le but et la condition de l'apprentissage.

2. FONCTION DE FORMATION

Il ne s'agit pas d'accumuler des savoirs comme étant une fin en soi mais bien pour transformer sa relation aux autres, à son environnement proche ou plus lointain. La formation d'adultes, au delà de l'acquisition de savoirs, vise à provoquer des changements, une transformation de la personne en formation. Il s'agit d'un processus d'auto-transformation guidé, facilité et stimulé par l'action du formateur.

3. FONCTION PÉDAGOGIQUE

Cet axe implique que le formateur mette en place des processus garantissant l'apprentissage de tous dans le cadre des finalités et des valeurs de l'Éducation Permanente. Restaurer les apprenants dans une image de soi positive, reconnaître et mobiliser leurs expériences et leurs savoirs, favoriser une approche globale soucieuse de l'ensemble des attentes et des besoins des apprenants.

4. FONCTION D'ANIMATION

Cet axe porte sur les aspects relationnel et interpersonnel. Ceux-ci sont des conditions essentielles à un apprentissage. La fonction d'animation facilite la « circulation » entre les savoirs, les formateurs et les apprenants.

Ce document est reconnu par le gouvernement de la Communauté française de Belgique.

Exemples de formations de formateurs initiales internes :

Source : B. Michel, 2007.

4.3.2 UOG - Université ouvrière de Genève

L'UOG propose également des formations pédagogiques obligatoires pour ses nouveaux enseignant-e-s bénévoles, distinguant l'enseignement du français langue étrangère et l'enseignement en alphabétisation:

- Formation pour l'enseignement du français langue étrangère: 40 heures. Contenus: approche du public migrant et de ses particularités; introduction au français langue étrangère; présentation du matériel pédagogique; correction phonétique; initiation aux techniques d'animation; sensibilisation à l'hétérogénéité; réflexion sur la pratique pédagogique et l'évaluation. 55 formateurs/trices ont été formés en 2004.

- Formation pour l'enseignement en alphabétisation: 42 heures. Contenus: approche du public migrant et de ses particularités; introduction à l'enseignement en alphabétisation; méthode et matériel pédagogique; réflexion sur l'évaluation; ateliers: apprentissage du vocabulaire, pratique de la copie, correction immédiate, lecture à haute voix.

Les nouveaux formateurs/trices bénéficient ensuite d'un suivi individualisé par une responsable pédagogique et participent à 4 séances par semestre, dont 2 en lien avec les notions pédagogiques.

Des formations continues sont également proposées par l'UOG, par exemple des séminaires d'initiation au programme d'enrichissement instrumental niveau I et II, de 27 heures chacun. Objectifs niveau I: se perfectionner dans sa pratique d'enseignement, de formation et d'accompagnement; déceler les blocages à l'apprentissage et y remédier; repérer les fonctions cognitives utiles à une tâche.

Objectifs niveau II: présenter les activités pédagogiques de façon adaptée à la logique cognitive de l'apprenant; utiliser la carte cognitive; définir le rôle du médiateur; évaluer une médiation.

4.3.3 Association Français en jeu

La procédure d'engagement des formateurs/trices bénévoles à Français en Jeu comporte un entretien individuel d'une heure et demie à deux heures, qui permet de tester le profil des candidat-e-s et de leur exposer la mission, les statuts, les activités, l'organigramme, etc. de l'association. A l'issue de cet entretien, il est décidé de part et d'autre d'un engagement du/de la candidat-e, et un contrat est signé où la personne s'engage:

- à suivre la formation initiale

- à donner un cours pendant une année (au minimum) avec un suivi pédagogique et en assistant aux diverses séances proposées dans le cadre de la formation continue.

A l'issue du parcours de formation, le but est que les formateurs/trices soient capables de mettre en œuvre une approche spécifique aux adultes immigrés.

Les objectifs annoncés de la formation sont les suivants:

- avoir les connaissances indispensables en matière de didactique du français langue étrangère, de pédagogie des adultes, de politique d'immigration dans notre pays;

- être capable de mettre en œuvre les options pédagogiques de Français en Jeu;

- être capable de prendre en compte les savoirs, la langue, la culture des immigrés;

- connaître les conditions de vie des immigrés; être capable d'identifier leurs besoins, leurs attentes;

- être capable de réfléchir par rapport à sa pratique; d'échanger questions et expériences et de trouver ensemble des solutions;

- être capable de préparer un cours; d'élaborer un programme en fixant des objectifs correspondant aux participants et au groupe;
- être capable d'évaluer les connaissances et les acquisitions des participants et du groupe;
- être capable de choisir des supports, des activités et des techniques en fonction du groupe et des objectifs visés;
- savoir animer un groupe.

La structure de la formation de base comprend trois pôles:

• La formation initiale:

Cette formation est donnée avant même que la/le futur(e) formatrice/teur soit en charge d'un cours.

Elle comprend 36 heures de cours collectifs répartis sur 8 journées, et 2 heures d'entretien individuel.

Des travaux personnels (équivalant à environ 10 heures de préparations diverses) sont exigés.

Des stages sont organisés pour les personnes qui n'ont pas d'expérience de l'enseignement Ils ont lieu dans des cours donnés par des professionnel(le)s expérimenté(e)s.

• La mise en pratique de la prise en charge d'un groupe, avec suivi:

Sitôt la formation initiale terminée, un groupe est proposé à la formatrice/au formateur, qui bénéficiera d'un soutien pédagogique apporté par plusieurs personnes:

- un suivi au niveau choix des objectifs, des thèmes, construction du programme, par la responsable de formation;
- un appui donné par des enseignantes expérimentées, en ce qui concerne l'application de méthodes particulières: atelier ECLER, la VILLE EN JEU, A VOUS DE JOUER, par exemple;
- un appui donné par une spécialiste du matériel pédagogique en ce qui concerne le choix du matériel en fonction du groupe d'apprenants, la connaissance de la bibliothèque et de ses ressources (plus d'une centaine d'ouvrages sont à disposition des formateurs/trices: méthodes et ouvrages en français langue étrangère, mais aussi ouvrages concernant la didactique du français la pédagogie des adultes, l'immigration, l'intégration, l'interculturalité);
- un appui donné par la responsable de la gestion des cours en ce qui concerne la gestion et l'animation du groupe.

La formatrice/le formateur suivra ce groupe dans son apprentissage pendant une année (équivalant à 80 heures de cours donnés).

• La formation continue pendant la première année de cours

Cette formation continue est proposée à tous les bénévoles. Elle a cependant un caractère en principe obligatoire pendant la première année d'enseignement. Elle consiste en:

- Quatre ateliers (de 4 heures chacun), sur des sujets fondamentaux: la grammaire dans l'enseignement; les techniques d'animation d'un groupe; les pratiques d'écriture, etc.
- Six séances d'échange et de présentation (de 2 heures chacune) sur les pratiques, sur le matériel, ou sur tout autre point central, proposées par la responsable de la formation des enseignants, par des formateurs/trices expérimenté -e-s de l'association ou par des intervenants extérieurs.

Une attestation est délivrée aux formateurs/trices qui ont suivi toutes les étapes de la formation de base.

4.3.4 Association Lire et Ecrire - Suisse romande

Les futurs formateurs/trices de l'Association Lire et Ecrire - Suisse romande doivent eux aussi effectuer un parcours de formation (module de base). L'objectif général de la formation est d'amener les futurs formateurs/trices à développer ou consolider les compétences nécessaires afin qu'ils soient capables d'animer un cours avec des adultes en situation d'illettrisme. L'accent est mis sur l'aspect pratique de la formation. Les cours reprennent l'expérience vécue durant les stages et donnent des instruments pour l'analyser et la renforcer. Ce cursus comporte différents pôles :

- une formation de formateur et formatrices pour adultes en situation d'illettrisme d'une durée de 7 jours (soit 45,5h), visant à développer les compétences des futurs formateurs sur les plans suivants:

- Niveau d'animation (qui est qui? la relation): définition de l'écoute, du rôle du formateur, incidence du parcours du formateur, relation formateur-apprenant, travail sur les représentations, caractéristiques et public concerné, évaluation des besoins des apprenants...
- Niveau pédagogique (comment faire? les stratégies): l'apprenant au centre de l'apprentissage, écriture ou lecture, la question du sens et des objectifs, stratégies d'apprentissage, rôle du langage, mesure de la progression, suivi de l'apprentissage, statut de l'erreur, étapes de la formation...
- Niveau méthodologique (avec quoi? les outils): gestion du temps du cours, planification, imprévus, outils, hétérogénéité du groupe, activité adaptée à l'apprenant, techniques et supports utilisés...

Tout au long de la formation, des espaces sont accordés pour les échanges de questions et d'expériences entre les futurs formateurs et ce, en particulier à propos des stages effectués. Des intervenants extérieurs ou formateurs expérimentés ponctuent par leur apport le temps de formation.

- un stage d'observation dans un cours, soit 3 séances de 2 heures au minimum
- un stage de co-animation dans un cours, soit 6 séances de 2 heures au minimum
- la rédaction d'un rapport de stage (validé par le responsable de la formation de base)
- la rédaction d'un rapport sur son propre processus d'apprentissage
- une évaluation du dispositif d'apprentissage

Une attestation est remise à toutes les personnes qui ont suivi la formation de manière régulière (au moins 6 séances sur 7), participé aux 9 séances de stages et remis un rapport de stage ainsi que leur évaluation finale de la formation. En sus, à la fin de la formation, un avis est émis (par

trois parties: responsable de la formation, responsable de stage, responsable des entretiens de la section) sur une habilitation à prendre en charge une action de formation au sein de l'Association Lire et Ecrire; le participant reçoit un document l'informant de la décision prise.

Cette formation de base en est actuellement à sa 26^e volée, et 396 formateurs/trices ont été formés depuis 1990.

Après la formation de base, chaque formateur/trice a également l'obligation de suivre 6 séances de supervision/analyse de pratique en l'espace de 2 ans. Ces séances sont organisées par les sections. Lire et Ecrire propose en outre chaque année 3 à 5 jours de formation continue interne à l'Association, sur la base des besoins exprimés par les formateurs/trices (la méthode ECLER par exemple) et propose aussi un éventail de formations organisées à l'extérieur de l'Association. Les formateurs/trices choisissent les formations les plus appropriées par rapport à leurs besoins (au minimum 2 jours de formation continue en l'espace de 2 ans).